MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 816 6 août 2003

SOMMAIRE

| A&AHDP S.A., Luxembourg | Hesco, S.à r.l., Steinfort | 39166 |
|---|--|-------|
| Access Technologies, S.à r.l., Howald 39167 | HRO 19, S.à r.l., Luxembourg | 39142 |
| Acropol Luxembourg S.A., Dudelange 39164 | HRO 19, S.à r.l., Luxembourg | 39143 |
| AIMS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 39166 | HRO 20, S.à r.l., Luxembourg | 39145 |
| Alimentation Costa, S.à r.l., Grevenmacher 39164 | HRO 20, S.à r.l., Luxembourg | 39146 |
| Alpha-Lux Investments, S.à r.l., Luxembourg 39164 | HRO 21, S.à r.l., Luxembourg | 39143 |
| Amatungulu International S.A.H., Luxembourg 39162 | HRO 21, S.à r.l., Luxembourg | 39144 |
| Armando Vidale International S.A., Luxembourg . 39165 | Inalux S.A.H., Luxembourg | 39167 |
| Armando Vidale International S.A., Luxembourg . 39165 | Infomarket, S.à r.l., Luxembourg | 39137 |
| Atoll Participations S.A., Luxembourg 39125 | Instacom International Holdings S.A., Luxem- | |
| Auto Ecole Nicolas, S.à r.l., Luxembourg 39165 | bourg | 39127 |
| Barnett Waddingham S.A., Luxembourg 39165 | Janek Holding S.A., Luxemburg | 39141 |
| Becker + Cahen & Associés, S.à r.l., Luxembourg . 39137 | Juragent S.A., Luxembourg | 39166 |
| Bijouterie Kass-Jentgen et Fils, S.à r.l., Luxem- | Kovrolux, S.à r.l., Mersch | 39164 |
| bourg | L.M.G. Miet- und Handelsgesellschaft A.G., Lu- | |
| Cave des Halles S.A., Grevenmacher 39162 | xembourg | 39138 |
| Caves Bernard-Massard S.A., Grevenmacher 39162 | L.M.G. Miet- und Handelsgesellschaft A.G., Lu- | |
| Caves Scheid, S.à r.l., Grevenmacher 39162 | xembourg | 39138 |
| Classis S.A., Luxembourg 39138 | L.M.G. Miet- und Handelsgesellschaft A.G., Lu- | |
| Classis S.A., Luxembourg 39138 | xembourg | 39138 |
| 3 D S.A., Luxembourg | Loeba, GmbH, Grevenmacher | 39163 |
| D.K.L. Air-Light, S.à r.l., Goetzingen 39152 | Lovex International S.A.H., Luxembourg | 39141 |
| Dealinvest Holding S.A., Luxembourg 39151 | Luxaqua International, S.à r.l., Luxembourg | 39161 |
| Deichthal S.A.H., Luxembourg 39125 | Luxbelg S.A.H., Luxembourg | 39139 |
| Deichthal S.A.H., Luxembourg 39127 | Luxriver S.A.H., Luxembourg | 39168 |
| Electricité Jeannot Brücher & Fils, S.à r.l., Luxem- | MCM International S.A., Luxembourg | 39160 |
| bourg 39122 | MCMS S.A., Luxembourg | 39140 |
| Euro Construc, S.à r.l., Sanem 39147 | Metal Invest Finance S.A., Luxembourg | 39124 |
| Euro International Reinsurance S.A., Luxemburg . 39134 | Misurf S.A., Luxembourg | 39159 |
| Europe Assets Luxembourg S.A., Luxembourg 39149 | Moulin J.P. Dieschbourg, S.à r.l., Lauterborn-Hal- | |
| ExxonMobil International Services, S.à r.l., Ber- | te | 39146 |
| trange | Naos S.A., Mamer | 39124 |
| ExxonMobil Luxembourg et Cie S.C.A., Bertrange 39134 | NBG International Funds Sicav, Luxembourg | 39139 |
| ExxonMobil Luxembourg, S.à r.l., Bertrange 39136 | Nospelt Servinvest S.A., Luxembourg | 39160 |
| Fintime S.A., Luxembourg 39137 | Ozian S.A., Luxembourg | 39161 |
| Flender Holding Company S.A., Luxembourg 39140 | PanEuropean (Lisbon), S.à r.l., Luxembourg | 39131 |
| Geopetrol Holding S.A., Luxembourg 39167 | Pertrade Holding S.A., Luxembourg | 39158 |
| Goad International S.A., Luxembourg 39163 | Pro Déco International S.A., Bergem | 39163 |
| (Le) Grand Café S.A., Luxembourg 39148 | Programedia, S.à r.l., Luxembourg | 39124 |
| Hawe-Lux-Tueren, S.à r.l., Bettembourg 39137 | Queensberry S.A., Luxembourg | 39130 |

| R.I.E. Réalisation Immobilière Européenne S.A., | | Société Touristique Mosellane S.A., Grevenma- | |
|--|-------|---|-------|
| Luxembourg | 39165 | macher | 39162 |
| Raliban Holding S.A., Luxembourg | 39161 | Struwwelbuscht, S.à r.l., Larochette | 39159 |
| Royal Ascot Holding S.A., Luxembourg | 39148 | Talolux Service Rapide, S.à r.l., Luxembourg | 39122 |
| S.L.F. Schumann-Lavedrine Finance S.A., Luxem- | | Tepimo S.A.H., Luxembourg | 39146 |
| bourg | 39166 | Toscane Finance, S.à r.l., Luxembourg | 39167 |
| Saint-Paul Invest S.A., Luxembourg | 39154 | Trimar Management S.A., Luxembourg | 39141 |
| Sainternational S.A., Luxembourg | 39128 | Tursan Investissements, S.à r.l., Luxembourg | 39167 |
| Salon de Coiffure Belle, S.à r.l., Esch-sur-Alzette. | 39164 | Undercarriage Participation S.A., Luxembourg | 39135 |
| Servidis S.A., Mamer | 39163 | Undercarriage Participation S.A., Luxembourg | 39136 |
| Shedar S.A., Luxembourg | 39155 | Vericom S.A., Luxembourg | 39157 |
| Sivalence S.A.H., Luxembourg | 39140 | Vericom S.A., Luxembourg | 39157 |
| Socfinde S.A., Luxembourg | 39123 | Visbach Investissements S.A., Luxembourg | 39159 |
| Société du Roua S.A.H., Luxembourg | 39136 | Wickla Management S.A., Luxembourg | 39122 |
| | | | |

ELECTRICITE JEANNOT BRÜCHER & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2228 Luxembourg, 8, rue Paul Noesen.

R. C. Luxembourg B 8.796.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(039713.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

TALOLUX SERVICE RAPIDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 8, Galerie Centre Aldringen.

R. C. Luxembourg B 18.157.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AG04868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003. Signatures.

(039718.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

WICKLA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 65.942.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2003 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth.

Cette Assemblée a ensuite appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes, avec effet à l'exercice social commençant le 1er janvier 2003, la FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg, en remplacement de COMCOLUX S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour WICKLA MANAGEMENT S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01366. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040051.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

SOCFINDE, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume. R. C. Luxembourg B 9.571.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SOCFINDE, avec siège social à Luxembourg, 4, Avenue Guillaume.

Ladite société a été constituée par acte reçu par Maître Charles-Henri-Théodore Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 18 mai 1971, publié au Mémorial C n° 176 du 30 novembre 1971.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 avril 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 26.384.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc Hubert, employé privé, 4, avenue Guillaume, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Béatrice Leroux, employée privée, 4, avenue Guillaume, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Carine Ravert, employée privée, 4, avenue Guillaume, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

- I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
 - 1. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

2. Modification du 1er alinéa de l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième mardi du mois de mai à 16.30. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celuici a été transféré dans une autre localité ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur l'affectation des résultats, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au commissaire et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.»

3. Insertion d'un alinéa supplémentaire à la fin de l'article 34 des statuts, lequel alinéa aura la teneur suivante:

«Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes, aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.»

4 Divers

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolution suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième mardi du mois de mai à 16.30. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celuici a été transféré dans une autre localité ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur l'affectation des résultats, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au commissaire et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer un alinéa supplémentaire à la fin de l'article 34 des statuts, lequel alinéa supplémentaire aura la teneur suivante:

«Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes, aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 810,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Hubert, B. Leroux, C. Ravert, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 2003, vol. 140S, fol. 11, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prémentionnée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2003.

J. Delvaux.

(040305.3/208/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

NAOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

R. C. Luxembourg B 81.258.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, réf. LSO-AF04472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

S. Delonnoy.

(039588.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

PROGRAMEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 11.767.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(039584.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

METAL INVEST FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 58.574.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 juillet 2003 que:

- Les administrateurs prennent acte de la démission de Mme Murielle Goffin, employée privée, née le 8 octobre 1971, à Libramont, Belgique, demeurant à B-6700 Fouches, 22, Chaussée Romaine, en tant qu'administrateur de la société avec effet au 1er juillet 2003;
- Les administrateurs décident à l'unanimité de coopter avec effet immédiat, en remplacement de l'administrateur démissionnaire TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le n° B 84 993 ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. TMF CORPORATE SERVICES S.A., achèvera le mandat de son prédécesseur et sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour avis conforme

M. Kohl

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039709.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

ATOLL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet. R. C. Luxembourg B 76.871.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 22 mai 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Madame Gabrielle Trierweiler, employée privée, demeurant à Leudelange, a été nommée en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Anne-Françoise Fouss, administrateur démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2009.

Les mandats de

Madame Nathalie Carbotti Prieur

Monsieur Brunello Donati

Monsieur Soren Helmer Jensen

Monsieur Gian Franco Santoni

en tant qu'administrateurs, ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2009.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 22 mai 2003

Il résulte dudit procès-verbal que le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Gabrielle Trierweiler, en tant qu'administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle selon les articles 9 et 10 des statuts.

Il résulte dudit procès-verbal que le Conseil d'Administration décide de renouveler les mandats de Madame Nathalie Carbotti Prieur et Monsieur Brunello Donati, en tant qu'administrateurs-délégués, avec pouvoir de signature individuelle selon les articles 9 et 10 des statuts.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF06871. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040089.3/800/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

DEICHTHAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 24.142.

L'an deux mille trois, le quatre juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding établie et ayant son siège social à Luxembourg sous la dénomination de DEICHTHAL S.A., R. C. B Numéro 24.142, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 177 du 1er juillet 1986.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du même notaire en date du 16 septembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 332 du 29 novembre 1986.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les six cents (600) actions ayant eu une valeur nominale de mille (1.000,-) francs français chacune représentant l'intégralité du capital social antérieur de six cent mille (600.000,-) francs français, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Fixation d'une durée illimitée de la société et modification subséquente du 4ième alinéa de l'article 1er des statuts.
- 2. Suppression de la valeur nominale des actions et fixation du capital social à EUR 91.469,41 divisé en 600 actions sans désignation de valeur nominale.
 - 3. Modification subséquente du 1er alinéa de l'article 3 des statuts de la Société.
 - 4. Suppression au dernier alinéa de l'article 4 des statuts des mots «et le ou les commissaires réunis».

- 5. Insertion de deux nouveaux alinéas 4 et 5 à l'article 5 des statuts permettant au Conseil d'Administration de tenir ses réunions par voie circulaire.
 - 6. Suppression de l'article 7 des statuts.
 - 7. Suppression de la deuxième phrase de l'article 8 des statuts.
 - 8. Fixation d'une nouvelle date de l'assemblée générale et modification subséquente de l'article 9 des statuts.
- 9. Suppression des mots «avec l'approbation du commissaire aux comptes» au dernier alinéa de l'article 11 des statuts.
 - 10. Ratification de l'approbation de la convention de domiciliation.
 - 11. Ratification du transfert du siège social de la société.
- 12. Ratification de la nomination de Mademoiselle Cindy Reiners et de Monsieur François Manti en qualité d'administrateurs.
 - 13. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel.
 - Décharge.
 - 14. Nomination d'un nouveau commissaire.
 - 15. Suite à la suppression de l'article 7 des statuts, renumérotation des articles 8 à 12 actuels en 7 à 11.
 - 16 Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

Il est fixé une durée illimitée de la société et en conséquence le 4^{ième} alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.»

Deuxième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-neuf euros quarante et un cents (EUR 91.469,41) divisé en six cents (600) actions sans désignation de valeur nominale.

En conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 3. 1^{er} alinéa. Le capital social est fixé à quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-neuf euros quarante et un cents (EUR 91.469,41) divisé en six cents (600) actions sans désignation de valeur nominale.»

Troisième résolution

Au dernier alinéa de l'article 4 des statuts les mots «et le ou les commissaires réunis» sont supprimés.

Quatrième résolution

Il est inséré deux nouveaux alinéas 4 et 5 à l'article 5 des statuts permettant au Conseil d'Administration de tenir ses réunions par voie circulaire.

Ces alinéas auront la teneur suivante:

«Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.»

Cinquième résolution

L'article 7 des statuts est supprimé.

Sixième résolution

La deuxième phrase de l'article 8 des statuts est supprimée.

Septième résolution

Il est fixé une nouvelle date de l'assemblée générale au dernier vendredi du mois de juin à dix heures.

En conséquence le premier alinéa de l'article 9 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9. 1**er alinéa. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Huitième résolution

Les mots «avec l'approbation du commissaire aux comptes» au dernier alinéa de l'article 11 des statuts sont supprimés.

Neuvième résolution

L'approbation de la convention de domiciliation du 2 janvier 2001 est ratifiée.

Dixième résolution

Le transfert du siège social de la société à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal est ratifié.

Onzième résolution

La nomination de Mademoiselle Cindy Reiners et de Monsieur François Manti en qualité d'administrateurs est ratifiée.

Douzième résolution

La démission du commissaire aux comptes actuel GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., R. C. B Numéro 22.668, avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte est acceptée.

Par vote spécial décharge lui est donnée pour son mandat jusqu'à ce jour.

Treizième résolution

EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., R. C. B Numéro 50.956, avec siège social à L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel est nommée nouveau commissaire aux comptes.

Quatorzième résolution

Suite à la suppression de l'article 7 des statuts, les articles 8 à 12 actuels sont renumérotés en 7 à 11.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à douze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: C. Reiners, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, vol. 139S, fol. 62, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(040413.3/230/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

DEICHTHAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.142.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 838 du 4 juillet 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(040414.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

INSTACOM INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 21.072.

Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2003

L'assemblée approuve les comptes de la société pour l'année 2002 et donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Le bénéfice de USD 51.288,70 USD est affecté aux résultats reportés.

Aucun dividende n'est payé.

Le conseil d'administration nomme comme nouveaux administrateurs Monsieur Vladimir Evtouschenkov et Mademoiselle Tatiana Evtouschenkov, les deux demeurant à Moscou.

Monsieur Vladimir Evtouschenkov est nommé administrateur-délégué et le conseil d'administration l'élit comme son président.

Dès lors le conseil d'administration se compose comme suit:

Président, administrateur-délégué Vladimir Evtouschenkov, dirigeant de sociétés, demeurant à Moscou, Fédération de Russie.

Jacques-Yves Henckes, administrateur-délégué, avocat, demeurant à Luxembourg.

Tatiana Evtouschenkov, dirigeante de sociétés, demeurant à Moscou, Fédération de Russie.

Claudie Pisana, avocat, demeurant à Luxembourg.

Olivier Henckes, étudiant en médecine, demeurant à Luxembourg.

Pour copie conforme

J-Y. Henckes

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07210. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(039766.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

SAINTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 49.849.

L'an deux mille trois, le trois juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SAINTERNATIONAL S.A., R.C.S. Numéro B 49.849 ayant son siège social à Luxembourg au 17, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée par acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 170 du 13 avril 1995.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en remplacement de Maître Paul Frieders, en date du 25 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1181 du 18 décembre 2001.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quinze millions quatre cent mille (15.400.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent cinquante quatre millions d'euros (EUR 154.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Création de deux catégories d'administrateurs A et B.
- 2. Modification des pouvoirs des administrateurs pour engager la société par leur signature.
- 3. Suppression de toute référence à une délégation de pouvoirs quant à la gestion journalière de la société.
- 4. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.
- 5. Refonte complète des statuts.
- 6. Affectation des administrateurs à leur catégorie respective et détermination de leurs pouvoirs de signature respectifs.
 - 7. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est créé deux catégories d'administrateurs A et B, administrateurs auxquels l'assemblée donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B» lors de leur nomination.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que la société se trouvera désormais engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

Troisième résolution

Toute référence à une délégation de pouvoirs de la gestion journalière de la Société est supprimée.

Quatrième résolution

La date de l'assemblée générale annuelle est fixée au 31 mars 9.00 heures, laquelle sera reportée au premier jour ouvrable suivant si le jour à considérer n'est pas un jour ouvrable.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé parallèlement à une refonte complète des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 1. Il existe une société anonyme sous la dénomination de SAINTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, titres d'emprunt, bons de caisse et d'autres valeurs, ainsi que la propriété, l'administration et le développement de son portefeuille. La société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra exercer toute activité commerciale ou industrielle et faire tous investissements mobiliers ou immobiliers, donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent cinquante quatre millions d'euros (EUR 154.000.000,-) divisé en quinze millions quatre cent mille (15.400.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-). En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 3 juillet 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;
 - à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
 - de déterminer les conditions de souscription et de libération;
 - de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation cidessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives et ne peuvent être émises au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B».

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs qui ont participé.

teurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

- **Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 31 mars à 9.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- **Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Sixième résolution

Sont affectés à la catégorie A avec pouvoir de signature correspondant, les administrateurs suivant:

- Madame Giulia Maria Ligresti, Entrepreneur, domiciliée professionnellement à Corso Galileo Galilei n° 12, I-10126 Torino, Italie, née le 30 janvier 1968 à Milan, Italie;
- Monsieur Pier Giorgio Bedogni, Directeur de sociétés, domicilié professionnellement à Corso Galileo Galilei n° 12, I-10126 Torino, Italie, né le 2 septembre 1958 à Torino, Italie;
- Monsieur Andrea Novarese, Directeur de sociétés, domicilié professionnellement Via Manin, n° 37, I-20121 Milan, Italie, né le 12 août 1968 à Milan, Italie.

Sont affectés à la catégorie B avec pouvoir de signature correspondant, les administrateurs suivant:

- Monsieur Olivier Dorier, Directeur de sociétés, demeurant route d'Arlon N° 291, L-1150 Luxembourg, né le 25 septembre 1968 à Saint Remy s/ Saône, France;
- Monsieur Freddy Thyes, conseiller multi-média, demeurant avenue du 10 Septembre n° 47, L-2551 Luxembourg, né le 29 mai 1941 à Luxembourg;
- Monsieur Peter W. Gerrard, Directeur de Banque, demeurant Domaine de Brameschhof n $^{\circ}$ 34, L-8290 Kehlen, né le 21 octobre 1947 aux Etats-Unis.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, vol. 1395, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(040399.3/230/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

QUEENSBERRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 67.420.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 16 juillet 2003.

C. Doerner.

(040315.3/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

PanEuropean (LISBON), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 94.462.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-seventh of May. Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

1.- The PanEuropean PROPERTY LIMITED PARTNERSHIP, a Partnership duly incorporated under the laws of England and Wales and registered at the Registrar of Companies in England and Wales under number LP8185 with principal place of business at 166 Sloane Street, London SW1X 9QF,

hereby represented by Mr Hugo Neuman, juriste, by virtue of a proxy under private seal dated on April 30th, 2003. The prementionned proxy being initialled ne varietur by the appearing person will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing, voting under the given authority, announced the formation of a limited company with one single partner, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed a company with limited liability under the Luxembourg law which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 2. The object of the company is either to invest in real estate or to invest in companies which either directly or indirectly own real estate.

The company may undertake all commercial, personal property, real estate and financial operations related directly or indirectly to the above mentioned activities or which may facilitate their realization.

- Art. 3. The company will assume the name of PanEuropean (LISBON), S.à r.l.
- **Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.
- Art. 5. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five euros (25.- EUR) each.

The shares have been subscribed in total by the PanEuropean PROPERTY LIMITED PARTNERSHIP, a Partnership duly incorporated under the laws of England and Wales and registered at the Registrar of Companies in England and Wales under number LP8185 with principal place of business at 166 Sloane Street, London SW1X 9QF.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

- **Art. 6.** The company's shares are freely transferable between partners. They may only disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.
- Art. 7. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.
 - Art. 8. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.
 - Art. 9. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners.

In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances if the general meeting does not provide other disposition.

The company may also appoint one or more persons, shareholders or not, as signing clerks or managers and fix their powers.

- **Art. 10.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simply authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.
- **Art. 11.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

As long as the company has only one partner he has the rights as laid down by the extraordinary general meeting. The resolutions of the single partner have to be kept in a register at the registered office.

- Art. 12. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- Art. 13. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.
 - Art. 14. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.
- **Art. 15.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

- **Art. 16.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.
- **Art. 17.** For all points not regulated by these Articles of Association the partners subject and submit themselves to the legal provisions. The undersigned notary states the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory provisions

The first accounting year will start on the date of formation of the company and will end on the 31st of December 2003.

Estimate

The value of formation expenses is estimated at approximately 2,000.- EUR.

Extraordinary general meeting

The single partner representing the whole of the company's share capital has forthwith carried the following resolutions:

- 1) The number of the managers of the Company is fixed at three.
- 2) Are appointed as manager for an unlimited period:

Mr James Bowman, born on the 2th of September 1940 in Glasgow, United Kingdom, chartered accountant, residing at St Clement, Jersey, the Channel Islands

Mr Armin Kirchner, administrateur, born on December 29th, 1967 in Jupthaas (NL), with professional address in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Mr Hugo Neuman, administrateur, born on October 21st, 1960 in Amsterdam (NL), with professional address in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

The managers have the widest powers to carry out all acts in the name of the company by the joint signature of any two managers.

The registered office is established at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri (B.P. 8, L-2010 Luxembourg).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by the surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendunddrei, am siebenundzwanzigsten Mai.

Vor Uns, Notar Gérard Lecuit, mit Amtswohnsitz zu Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

1.- The PanEuropean PROPERTY LIMITED PARTNERSHIP, eine Partnership gegründet nach Recht von England und Wales, registriert im Registrar of Companies in England and Wales mit Nummer LP8185, mit Gesellschaftssitz in 166 Sloane Street, London SW1X 9QF, London, hier vertreten durch Herrn Hugo Neuman, Jurist, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift vom 30. April 2003.

Vorerwähnte Vollmacht bleibt nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den amtierenden Notar der Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Komparent, namens wie er handelt, ersuchte den Notar, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit einem einzigen Gesellschafter wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, welcher die diesbezügliche Gesetzgebung und die nachfolgenden Artikel zu Grunde liegen.

Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit, beginnend mit dem heutigen Datum, gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Grundeigentum oder der Erwerb von Beteiligungen in Gesellschaften, die direkt oder indirekt Grundeigentum halten.

Die Gesellschaft kann alle Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobiliarer Art tätigen, welch sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

- Art. 3. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung PanEuropean (LISBON), S.à r.l.
- **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.
- **Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euros (EUR 12.500,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euros (25,- EUR).

Diese Stammeinlagen werden von the Paneuropean Property Limited Partnership, eine Partnership gegründet nach eine Partnership gegründet nach Recht von England und Wales, registriert im Registrar of Companies in England and Wales mit Nummer LP8185, mit Gesellschaftssitz in 166 Sloane Street, London SW1X 9QF, London, gezeichnet.

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von EUR 12.500 der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

- Art. 6. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen ist frei unter Gesellschaftern. Die Anteile können nur an neue Gesellschafter abgetreten werden durch Beschluss der Gesellschafter in einer Generalversammlung mit einem Quorum von drei Viertel des Gesellschaftskapitals.
- Art. 7. Die Gesellschaft wird nicht durch Tod, Aberkennung der bürgerlichen Rechte, Insolvenz oder Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.
- Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.
- Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschaftsversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschaftsversammlung nichts anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten, welche im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes liegen.

Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

- Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.
- Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Solange die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, hat er die in der ausserordentlichen Generalversammlung festgelegten Rechte.

Die Entscheidungen des Gesellschafters sind in einem Register am Gesellschaftssitz aufzubewahren.

- Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres.
- Art. 13. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst der Gewinn- und Verlustrechnung.
- Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.
- Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugefügt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

- Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.
- Art. 17. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der unterzeichnende Notar stellt fast, da(die besonderen Bedingungen von Artikel 183 (Gesetz vom 18. September 1933) eingehalten sind.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt zum Zeitpunkt der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2003.

Koster

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf EUR 2.000,- geschätzt.

Beschluss des einzigen Gesellschafters

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Anzahl der Geschäftsführer wird festgesetzt auf drei.
- 2) Zu Geschäftsführern für einen unbegrenzten Zeitraum werden ernannt:

Herr James Bowman, Buchhalter, geboren in Glasgow, September 2. 1940, in Glasgow, Grossbritannien, Wohnhaft in St Clement, Jersey, Channel Islands.

Herr Armin Kirchner, Verwalter von Gesellschaften, geboren am 29. Dezember 1967 in Jupthaas (NL), mit Berufsadresse in L-1724 Luxemburg, 33, boulevard du Prince Henri.

Herr Hugo Neuman, Verwalter von Gesellschaften, geboren am 21. Oktober 1960 in Amsterdam (NL), mit Berufsadresse in L-1724 Luxemburg, 33, boulevard du Prince Henri.

Die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Namen der Gesellschaft auszuführen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei der Geschäftsführer.

3) Sitz der Gesellschaft ist in L-1724 Luxemburg, 33, boulevard du Prince Henri (B.P. 8, L-2010 Luxemburg).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate and am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den amtierenden Notar, hat der vorgenannte Komparent zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der erschienenen Person gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben Person und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Gezeichnet: H. Neuman, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, vol. 139S, fol. 22, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Anfrage erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Juli 2003.

G. Lecuit.

(040346.3/220/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

ExxonMobil LUXEMBOURG ET CIE, Société en Commandite par Actions. Capital social: 42.441,25 EUR.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie. R. C. Luxembourg B 72.560.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Bertrange le 28 avril 2003

L'Assemblée décide:

- de donner décharge aux gérants et aux membres du Conseil de Surveillance pour leur gestion pour l'exercice 2002.
- de ne pas allouer d'émoluments aux gérants et aux membres du Conseil de Surveillance pour leur mandat.

Pour copie conforme

R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01287. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039776.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

EURO INTERNATIONAL REINSURANCE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 25A, boulevard Royal. H. R. Luxemburg B 57.459.

Protokoll über die ordentliche Gesellschafterversammlung am 4. Juni 2002 um 11.45 Uhr

Anwesend:

Herr Götz Hartmann, HDI VaG - 19.999 Aktien, TALANX AG - 1 Aktie

Herr Wilhelm Zeller, Vorsitzender des Verwaltungsrats

Herr Dietmar Stenzel, Verwaltungsratsmitglied und Protokollführer

Frau Corinne Nicolet, als Gast

Die Tagesordnung wurde wie folgt erledigt:

1) Herr Zeller übernahm den Versammlungsvorsitz und stellte fest, daß 100% des Gesellschaftskapitals vertreten sind und die Versammlung beschlußfähig ist.

Das unterzeichnete Protokoll der 5. ordentlichen Gesellschafterversammlung liegt zur Einsicht vor.

- 2) Durch einstimmigen Beschluß wird die Zustimmung der Gesellschafter zum festgestellten Jahresabschluß 2001 erteilt.
 - 3) Es erfolgt einstimmige Zustimmung, daß keine Dividende gezahlt wird.
 - 4) Die Gesellschafter erteilen dem Verwaltungsrat einstimmig die Entlastung für das Geschäftsjahr 2001.
- 5) Nachdem Herr Dr. Möller mit Wirkung zum heutigen Datum als Verwaltungsrat zurückgetreten ist, wird Herr Herbert Haas, mit sofortiger Wirkung, neu für die Amtszeit bis zur Gesellschafterversammlung die über das Geschäftsjahr des Jahres 2005 befindet, als Verwaltungsratsmitglied bestellt.
 - 6) Die Gesellschafter beschließen einstimmig, KPMG als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2002 zu bestellen.
- 7) Da die Satzung ein bestimmtes Datum für die Gesellschafterversammlung und deren Beschlüsse enthält, wird einstimmig genehmigt, daß die obigen Beschlüsse unter dem Datum des 7. Juni 2002 veröffentlicht werden.

Der nächste satzungsgemäße Termin für die ordentliche Gesellschafterversammlung ist der 6. Juni 2003.

W. Zeller / D. Stenzel / G. Hartmann

Versammlungsleiter / Protokollführer / Gesellschafter

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039929.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

UNDERCARRIAGE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 71.486.

L'an deux mille trois, le trois juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de UNDERCARRIAGE PARTICIPATION S.A., R. C. Numéro B 71.486 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 10 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 864 du 18 novembre 1999.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire, en date du 14 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 160 du 21 février 2000.

La séance est ouverte à dix-sept heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille trente dollars US (USD 1.030,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille neuf cent soixante dollars US (USD 32.960,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de dollars US en euros.
- 2. Augmentation du capital social pour les besoins de l'arrondi par incorporation de résultats reportés en réserve.
- 3. Fixation de la valeur nominale des actions à dix euros (EUR 10,-) avec augmentation correspondante du nombre d'actions.
 - 4. Fixation du capital autorisé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).
 - 5. Modifications afférentes de l'article 3 alinéas 1 et 2 des statuts.
 - Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de changer la devise du capital social de dollars en euros au cours en vigueur au 2 juillet 2003 de 0,866626 euro pour 1 USD, de sorte que le capital social est fixé provisoirement à vingt-huit mille cinq cent soixante-trois euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 28.563,99).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social par incorporation de résultats reportés en réserve d'un montant de deux mille quatre cent trente-six euros et un cent (EUR 2.436,01) pour le porter de son montant actuel de vingt-huit mille cinq cent soixante-trois euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 28.563,99) représenté par trente-deux (32) actions sans désignation de valeur nominale à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de deux mille quatre cent trente-six euros et un cent (EUR 2.436,01) a été intégralement libéré par incorporation de résultats reportés en réserve.

La réalité de ces résultats reportés en réserve à été prouvée au notaire instrumentaire par la remise d'un bilan au 31 décembre 2002 approuvé par l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 mai 2003 ainsi que d'une attestation du commissaire aux comptes en date du 3 juillet 2003.

Lesquels bilan et attestation du commissaire aux comptes, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexés aux présentes pour être enregistré en même temps.

Troisième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à dix euros (EUR 10,-) avec augmentation correspondante du nombre d'actions de trente-deux (32) à trois mille cent (3.100) d'une valeur nominale de dix euros (10,-) chacune.

Les trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-) chacune sont réparties entre les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

Quatrième résolution

Le montant du capital autorisé est fixé un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

Cinquième résolution

Suite aux quatre résolutions qui précèdent, les alinéas premier et deuxième de l'article 3 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

- «Art. 3. Premier alinéa. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.
 - Art. 3. Second alinéa. Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-)»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-huit heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, vol. 139S, fol. 62, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(040401.3/230/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

UNDERCARRIAGE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 71.486.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 835 du 3 juillet 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(040405.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

ExxonMobil LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 449.723,20 EUR.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie. R. C. Luxembourg B 72.559.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Bertrange le 29 avril 2003

L'Assemblée décide:

- de donner décharge aux administrateurs pour leur gestion pour l'exercice 2002.
- de ne pas allouer d'émoluments aux administrateurs pour l'année courante.

Pour copie conforme

R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039778.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

SOCIETE DU ROUA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 51.110.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2003 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 30, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour SOCIETE DU ROUA, Société Anonyme Holding

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG05039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039863.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

HAWE-LUX-TUEREN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 22, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 39.716.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(039580.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 63.836.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03615, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(039583.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

INFOMARKET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 21.112.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(039585.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

FINTIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 76.257.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 juillet, au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Joseph Hansen.

L'assemblée lui a accordé décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Jérôme Bach, juriste, demeurant professionnellement à L-1661, Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Jérôme Bach, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05385. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039901.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

L.M.G. MIET- UND HANDELSGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 47.036.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 15 juillet 2003, réf. DSO-AG00119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

(040312.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

L.M.G. MIET- UND HANDELSGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 47.036.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 15 juillet 2003, réf. DSO-AG00116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(040313.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

L.M.G. MIET- UND HANDELSGESELLSCHAFT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxemburg, 11A, boulevard du Prince Henri.

H. R. Luxemburg B 47.036.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung abgehalten in Luxemburg am 20. Juni 2003 um 16.00 Uhr

Beschlüss gemäss Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften

Gemäss Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, beschließt die Generalversammlung einstimmig die Weiterführung der Gesellschaft.

Luxemburg, den 20. Juni 2003.

Der Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Diekirch, le 15 juillet 2003, réf. DSO-AG00117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(040311.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

CLASSIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 66.852.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG05012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039960.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

CLASSIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 66.852.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG05010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039959.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

NBG INTERNATIONAL FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 81.335.

_

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 29 avril 2003

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve les rapports du Conseil d'Administration et de l'Auditeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels et les états financiers, audités, de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Troisième résolution

Conformément à la politique d'affectation des résultats de la Sicav, il est décidé de ne procéder à aucune distribution de dividende et de reporter à nouveau la perte de EUR 2.140.542,- réalisée lors de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires donne décharge pleine et entière à Messieurs Apostolos Tamvakakis, Stravos Androutsopoulos, Nikolaos Bertos, Theodoros Pantalakis et Georges Papoutsis quant à l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires prend note de la démission de Mr. Stravos Androutsopoulos en date du 30 janvier 2003.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires ratifie la nomination par le Conseil d'Administration de Mr. Constantinos Othoneos au poste d'administrateur avec effet en date du 30 janvier 2003.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires donne décharge pleine et entière au Réviseur Pricewaterhouse-Coopers/LUXEMBOURG S.A., quant à l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires reconduit, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle, les mandats de Messieurs Apostolos Tamvakakis, Constantinos Othoneos, Nikolaos Bertsos, Theodoros Pantalakis et Georges Papoutsis.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires nomme PricewaterhouseCoopers/LUXEMBOURG S.A. pour le terme d'un an expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en avril 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040272.3/045/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

LUXBELG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.713.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'Administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Isabelle Wieme.

Puis cette Assemblée a appelé aux fonctions d'Administrateur Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des Administrateurs:

- Madame Monique Juncker, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009. Le mandat du Commissaire aux Comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg
- a été renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour LUXBELG S.A.

M. luncker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01406. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040028.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

FLENDER HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden. R. C. Luxembourg B 77.456.

The annual general meeting of shareholders of FLENDER HOLDING COMPANY S.A. (the «Company») held on 9 July 2003 has taken the following decisions:

Mr David Thomas has been appointed as a director of the Company with effect from 9 July 2003. Mr William T. Comfort, Mr Michael S. Gollner, Mr James R. Geritty and Dr. Winfried Walzer have been re-appointed as directors of the Company.

KPMG AUDIT SC has been re-appointed as statutory auditor of the Company.

The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the annual general meeting of shareholders of the Company to be held in 2004.

Traduction française:

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de FLENDER HOLDING COMPANY S.A. (la «Société») tenue en date du 9 juillet 2003 a pris les décisions suivantes:

Monsieur David Thomas a été élu comme administrateur de la Société avec effet au 9 juillet 2003. Messieurs William T. Comfort, Michael S. Gollner, James R. Geritty et Winfried Walzer ont été réélus comme administrateurs de la So-

KPMG AUDIT SC a été réélu comme commissaire aux comptes de la Société.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG05080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039907.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

SIVALENCE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 18.124.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2003 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 30, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour SIVALENCE, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG05030. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039864.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

MCMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 69.033.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juillet 2003 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour MCMS S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG05036. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039872.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

JANEK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 15.356.

_

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 9. Dezember 2002

Die Wahl der Gesellschaft LOUV, S.à r.l., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechtes mit Amtssitz in Avenue Monterey 23, L-2086 Luxemburg, als neues Verwaltungsratsmitglied anstelle der Gesellschaft FINIM LIMITED, die ihr Mandat niedergelegt hat, ist ratifiziert. Das Mandat der Gesellschaft LOUV, S.à r.l. wird anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung von 2006 auslaufen.

Luxemburg, den 9. Dezember 2002.

Für beglaubigten Auszug

JANEK HOLDING S.A. Unterschrift / Unterschrift

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040215.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

LOVEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre. R. C. Luxembourg B 22.744.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 28 mai 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur de catégorie B la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Cette même Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur de catégorie B Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Madame Marie-José Reyter. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Cette même Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur de catégorie A Madame Elisa Amedeo, licenciée en droit, 8, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Claude Arend. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour LOVEX INTERNATIONAL S.A.

M. Juncker

Administrateur B

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040024.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

TRIMAR MANAGEMENT S.A., Société Anonyme. (anc. ORRS ISLAND S.A.).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 55.020.

RECTIFICATIF

Une erreur est survenue dans la publication des comptes annuels 2001 de la société TRIMAR MANAGEMENT S.A. (anc. ORRS ISLAND S.A.).

Il y a lieu de lire:

Monsieur Mamadou Dione, comptable élisant domicile au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg, élu définitivement le 16 novembre 2001 au lieu de élu définitivement le 26 janvier 2001.

Madame Mireille Herbrand, comptable élisant domicile au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg, élu définitivement le 16 novembre 2001 au lieu de élu définitivement le 26 janvier 2001.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00374. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039971.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

HRO 19, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 80.777.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the second of July.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, c/o The Langtry Trust Group, a trust who's administrative office is at Langtry House, 40, La Motte Street, St. Helier Jersey JE4 8QR, (Channel Islands),

here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette,

by virtue of a proxy given in St. Hélier, Jersey, on June 20, 2003,

said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of HRO 19, S.à r.l., R. C. B Number 80.777, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 23, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 88 of September 27, 2001.

The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euros (EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five (25.-) euros (EUR) each divided in five (5) different A, B, C, D and E classes of shares representing one hundred (100) shares each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The appearing party as sole shareholder of the company and final beneficial owner of the operation hereby resolved to proceed with the dissolution of the company with effect from today.
- The appearing party as liquidator of the company HRO 19, S.à r.l. declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;
- it has full knowledge of the articles of incorporation of the company and perfectly knows the financial situation of the company.
 - it grants full discharge to the managers of the company for their mandates up to this date.
- The books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le deux juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, c/o The Langtry Trust Group, un trust avec siège administratif à Langtry House, 40, La Motte Street, St. Helier, Jersey JE4 8QR (Channel Islands),

ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St. Hélier, Jersey, le 20 juin 2003.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de HRO 19, S.à r.l., R. C. B numéro 80.777, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 88 du 27 septembre 2001.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, divisées en cinq (5) catégories de parts A, B, C, D et E représentant chacune cent (100) parts sociales, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Par la présente la comparante en qualité d'associée unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société HRO 19, S.à r.l. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société

et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- Elle a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.
- L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la société pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1940 Luxembourg, 174 route de Longwy.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, vol. 139S, fol. 52, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(040422.3/230/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

HRO 19, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 80.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04577, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(040419.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

HRO 21, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 80.779.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the second of July.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, c/o The Langtry Trust Group, a trust who's administrative office is at Langtry House, 40, La Motte Street, St. Helier Jersey JE4 8QR, (Channel Islands),

here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette,

by virtue of a proxy given in St. Hélier, Jersey, on June 20, 2003,

said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of HRO 21, S.à r.l., R. C. B Number 80.778, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 23, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 88 of September 27, 2001.

The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euros (EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five (25.-) euros (EUR) each divided in five (5) different A, B, C, D and E classes of shares representing one hundred (100) shares each, all fully subscribed and entirely paid up.»

- The appearing party as sole shareholder of the company and final beneficial owner of the operation hereby resolved to proceed with the dissolution of the company with effect from today.
- The appearing party as liquidator of the company HRO 21, S.à r.l. declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;
- it has fully knowledge of the articles of incorporation of the company and perfectly knows the financial situation of the company.
 - it grants full discharge to the managers of the company for their mandates up to this date.
- The books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le deux juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, c/o The Langtry Trust Group, un trust avec siège administratif à Langtry House, 40, La Motte Street, St. Helier, Jersey JE4 8QR (Channel Islands),

ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St. Hélier, Jersey, le 20 juin 2003.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de HRO 21, S.à r.l., R.C. B numéro 80.779, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 88 du 27 septembre 2001.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, divisées en cinq (5) catégories de parts A, B, C, D et E représentant chacune cent (100) parts sociales, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Par la présente la comparante en qualité d'associée unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société HRO 21, S.à r.l. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
 - Elle a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.
 - L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la société pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1940 Luxembourg, 174 route de Longwy.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, vol. 139S, fol. 52, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(040436.3/230/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

HRO 21, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 80.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04562, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(040434.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

HRO 20, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 80.778.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the second of July.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, c/o The Langtry Trust Group, a trust who's administrative office is at Langtry House, 40, La Motte Street, St. Helier, Jersey JE4 8QR, (Channel Islands),

here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette,

by virtue of a proxy given in St. Hélier, Jersey, on June 20, 2003,

said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of HRO 20, S.à r.l., R. C. B Number 80.778, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 23, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 88 of September 27, 2001.

The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euros (EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five (25.-) euros (EUR) each divided in five (5) different A, B, C, D and E classes of shares representing one hundred (100) shares each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The appearing party as sole shareholder of the company and final beneficial owner of the operation hereby resolved to proceed with the dissolution of the company with effect from today.
- The appearing party as liquidator of the company HRO 20, S.à r.l. declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;
- it has full knowledge of the articles of incorporation of the company and perfectly knows the financial situation of the company.
 - it grants full discharge to the managers of the company for their mandates up to this date.
- The books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le deux juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, c/o The Langtry Trust Group, un trust avec siège administratif à Langtry House, 40, La Motte Street, St. Hélier, Jersey JE4 8QR (Channel Islands),

ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St. Hélier, Jersey, le 20 juin 2003.

Laquelle procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de HRO 20, S.à r.l., R. C. B numéro 80.778, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 88 du 27 septembre 2001.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, divisées en cinq (5) catégories de parts A, B, C, D et E représentant chacune cent (100) parts sociales, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Par la présente la comparante en qualité d'associée unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société HRO 20, S.à r.l. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société

et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- Elle a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.
- L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la société pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1940 Luxembourg, 174 route de Longwy.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2003, vol. 139S, fol. 52, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(040430.3/230/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

HRO 20, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 80.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04570, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

A. Schwachtgen.

(040425.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

MOULIN J.P. DIESCHBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Lauterborn-Halte.

R. C. Luxembourg B 3.370.

Constituée par-devant Me Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 18 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 120 du 9 mars 1996.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour MOULIN J.P. DIESCHBOURG, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(040300.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

TEPIMO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 58.726.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juillet 2003 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour TEPIMO, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG05038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039873.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

EURO CONSTRUC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4987 Sanem, 15, Quartier de l'Eglise. R. C. Luxembourg B 94.431.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quatre juillet.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Pascaline Fradet, sans état, née à Moulins (France), le 10 décembre 1964, demeurant à F-54440 Herserange, Citée Tresson, B.P. 28.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer.

- Art. 1er. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: EURO CONSTRUC, S.à r.l.
- Art. 2. La société a pour objet le montage et le démontage de bâtiments industriels et agricoles. La pose de couverture de bardage en charpente métallique.

La société a en outre pour objet la prestation de services.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

- Art. 3. Le siège de la société est établi à Sanem.
- Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.
- **Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.
 - **Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.
- Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.
 - Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.
- Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

- Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.
 - Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (\le 900,-).

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

 Madame Pascaline Fradet, prénommée, cent parts sociales
 100

 Total: cent parts sociales
 100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, la comparante, unique associée de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant téchnique de la société:

Monsieur Jean Luc Gobillot, chef de chantier, né à Cholet (France), le 15 septembre 1960, demeurant à F-11100 Narbonne (France), Résidence Les Roches Grises.

II.- Est nommée gérant administratif de la société:

Madame Pascaline Fradet, sans état, née à Moulins (France), le 10 décembre 1964, demeurant à F-54440 Herserange, Citée Tresson, B.P. 28.

III.- Le siège social de la société se trouve à L-4987 Sanem, 15, Quartier de l'Eglise.

IV.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte. Signé: P. Fradet, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2003, vol. 890, fol. 8, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2003.

F. Kesseler.

(040070.3/219/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

LE GRAND CAFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 7, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 67.322.

Constituée par-devant Me Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 2 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 88 du 12 février 1999.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour LE GRAND CAFE S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(040296.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

ROYAL ASCOT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 48.209.

Avec effet au 28 mai 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été appelée aux fonctions d'administrateur pour une période de 5 ans en remplacement de Monsieur Claude Arend. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2003 a appelé aux fonctions d'administrateur pour une période de 5 ans Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Lors de cette même Assemblée, le mandat de l'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, a été renouvelé pour une période de 5 ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008

L'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2003 a appelé aux fonctions de commissaire pour une période de 5 ans la société FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg, en remplacement de la société COMCOLUX S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour ROYAL ASCOT HOLDING S.A. MONTEREY SERVICES S.A. Administrateur Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040044.3/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

EUROPE ASSETS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 54.692.

L'an deux mille trois, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée EUROPE ASSETS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 54.692,

ladite société a été constituée sous la dénomination de THIONVILLE S.A. par acte reçu par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 avril 1996, publié au Mémorial C n° 362 du 29 juillet 1996

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 30 mars 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 48.464.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 414.000,- (quatre cent quatorze mille Euros), représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 103,50 (cent trois Euros cinquante EuroCents) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Sabine Wingel, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Gina Tucci, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg. L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les 4.000 (quatre mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Décision à prendre par l'assemblée d'acquérir pour compte de la société, en vue du retrait, 500 (cinq cents) actions entièrement libérées de la société,

sur la société anonyme de droit italien dénommée STARTUP DI GIULIO NAPOLI e. C.D. S.a.s, ayant son siège social à Torino, Corso Mattoli, 32/a, à concurrence de 500 (cinq cents) actions,

et de commun accord avec cette dernière, à un prix de EUR 150,- (cent cinquante Euros) par action, soit au prix total de EUR 75.000,- (soixante-quinze mille Euros), à régler par la société à l'aide de réserves distribuables, conformément à l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

2. Retrait des 500 (cinq cents) actions à acquérir en vertu du point 1 de l'ordre du jour, et réduction conséquente du capital social de la société d'un montant de EUR 51.750,- (cinquante et un mille sept cent cinquante Euros), en vue de ramener le capital social de la société de EUR 414.000,- (quatre cent quatorze mille Euros) à EUR 362.250,- (trois cent soixante-deux mille deux cent cinquante Euros)

par l'annulation de ces 500 (cinq cents) actions et l'incorporation d'un montant égal à la valeur nominale des actions retirées, savoir EUR 51.750,- (cinquante et un mille sept cent cinquante Euros), à une réserve dont il ne peut être disposé qu'en observant les prescriptions légales de l'article 69-2 (2) de la loi sur les sociétés.

3. Suppression de l'ancien capital autorisé et instauration, à côté du capital social souscrit, d'un nouveau capital autorisé de EUR 879.750,- (huit cent soixante-dix-neuf sept cinquante Euros), divisé en 8.500 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 103,50 (cent trois Euros cinquante EuroCents) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 juin 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas ou l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

4. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscription et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater

authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 362.250,- (trois cent soixante-deux mille deux cent cinquante Euros), représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 103,50 (cent trois Euros cinquante EuroCents) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 879.750, (huit cent soixante-dix-neuf sept cinquante Euros), divisé en 8.500 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 103,50 (cent trois Euros cinquante EuroCents) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 juin 2008, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de EUR 1.242.000,- (un million deux cent quarante-deux mille Euros). Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas ou l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'acquérir pour compte de la société, en vue du retrait, 500 (cinq cents) actions entièrement libérées de la société,

sur le vu d'une offre de vente en vue du rachat présentée par la société anonyme de droit italien dénommée STARTUP DI GIULIO NAPOLI e. C.D. S.a.s, ayant son siège social à Torino, Corso Mattoli, 32/a, à concurrence de 500 (cinq cents) actions,

laquelle offre, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

au prix convenu entre parties de EUR 150,- (cent cinquante Euros) par action, soit au prix total de EUR 75.000,- (soixante-quinze mille Euros),

et le règlement par la société du prix de rachat total des actions rachetées, savoir EUR 75.000,- (soixante-quinze mille Euros), à la venderesse prédésignée, à l'aide de réserves distribuables, conformément à l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de retirer les 500 (cinq cents) actions acquises ci-avant, et de réduire en conséquence le capital social de la société d'un montant de EUR 51.750,- (cinquante et un mille sept cent cinquante Euros),

en vue de ramener le capital social de la société de EUR 414.000,- (quatre cent quatorze mille Euros) à EUR 362.250,- (trois cent soixante-deux mille deux cent cinquante Euros)

par l'annulation de ces 500 (cinq cents) actions et l'incorporation d'un montant égal à la valeur nominale des actions retirées, savoir EUR 51.750,- (cinquante et un mille sept cent cinquante Euros), à une réserve dont il ne peut être disposé qu'en observant les prescriptions légales de l'article 69-2 (2) de la loi sur les sociétés.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de supprimer l'ancien capital autorisé et d'instaurer, à côté du capital social souscrit, un nouveau capital autorisé de EUR 879.750,- (huit cent soixante-dix-neuf sept cinquante Euros), divisé en 8.500 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 103,50 (cent trois Euros cinquante EuroCents) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 juin 2008, à augmenter

en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas ou l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires autorise le conseil d'administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscription et recevoir le paiement

du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, à la suite des résolutions précédentes, de modifier l'article 5 des statuts de la société pour leur donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 362.250,- (trois cent soixante-deux mille deux cent cinquante Euros), représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 103,50 (cent trois Euros cinquante EuroCents) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 879.750,-(huit cent soixante-dix-neuf sept cinquante Euros), divisé en 8.500 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 103,50 (cent trois Euros cinquante EuroCents) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 juin 2008, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de EUR 1.242.000,- (un million deux cent quarante-deux mille Euros). Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas ou l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Wingel, G. Tucci, J.P. Fiorucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, vol. 139S, fol. 44, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2003.

J. Delvaux.

(040306.3/208/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

DEALINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 80.312.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 mai 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Madame Elisa Amedeo. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

Puis cette même Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edward Bruin. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour DEALINVEST HOLDING S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040031.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

D.K.L. AIR-LIGHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 24, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 94.432.

STATUTS

L'an deux mil trois, le cinq juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Jean François Martin Kircher, gérant de société, né à Colmar (France) le 16 mai 1950, demeurant à L-8360, Goetzingen, 24 rue de Luxembourg.
- 2. Monsieur Jean-Luc Depiesse, employé de banque, né à Villers-La-Loue (Belgique) le 20 mai 1956, demeurant à B-6760 Bleid-Virton (Belgique), 1 rue Bataillon Laplace.
- 3. Monsieur Michel Jean Pierre Laurent, informaticien, né à Cusset (France) le 8 novembre 1955, demeurant à B-6700, Sterpenich, 16 Route de Steinfort.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier. Dénomination, Siège, Durée, Objet

- Art. 1er. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de D.K.L. AIR LIGHT, S.à r.l.
 - Art. 3. Le siège social est établi à Goetzingen.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché, ou tout pays de l'Union Européenne, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 5.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour compte de tiers soit en participation avec ceux-ci:
 - toutes opérations se rapportant à la fonction d'intermédiaire commercial;
- toutes opérations se rapportant directement ou indirectement au commerce de détail et/ou de gros, à l'importexport:
 - de tout ce qui a trait aux ULM et aéronefs tant neufs que d'occasions, sur plan, en kit ou prêt à voler;
- à tout ce qui se rapporte (en tant qu'intermédiaire commercial) à la sous traitance de construction, montage et l'exploitation de sites de construction aéronautique ou de matériaux s'y rapportant;
 - au négoce et au commerce de matériels aéronautiques neufs et d'occasions.
 - toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux conseils et à l'organisation d'évènements.

La société a également pour objet, l'achat et la vente de logiciels, CD, DVD et autres supports audio et video, revues, livres, cartes, instrumentations, outillage et équipement et articles de sécurité à caractère aéronautique.

Elle pourra également s'occuper de la création et l'exploitation de sites informatiques, à l'achat et à la vente d'abris aéronautiques et travail aérien.

La société a en outre pour objet, les opérations de courtage, franchising et d'exploitation sous licence de concepts liés à l'aéronautique.

La présente liste n'est pas limitative et doit être prise dans son sens le plus large.

D'une façon générale, la société pourra se livrer au commerce de gros et de détail de tout matériel, outillage, équipement et installations, ayant une relation avec l'aéronautique des collectivités et du marché privé.

La société pourra en outre dispenser toute formation utile à la bonne utilisation de ces produits commercialisés.

Elle peut également conclure tout contrat et accomplir toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, entièrement ou partiellement, la réalisation, les opérations en qualité d'intermédiaire.

La société pourra s'intéresser par tous moyens dans d'autres sociétés, entreprises ou associations existantes ou à créer, au Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet serait analogue ou connexe au sien ou qui seraient susceptible de favoriser ou de développer sa propre activité.

La société peut exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateurs dans d'autres sociétés.

Titre II. Capital social, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de dix huit mille six cents euros (18.600,- EUR), représenté par trois cents (300) parts sociales de soixante deux Euros (62,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Ces parts ont été souscrites comme suit:

- à concurrence de cent (100) parts sociales par Monsieur Jean-Luc Depiesse, employé de banque, demeurant à B-6760 Bleid, rue Bataillon Laplace, n° 1;
- à concurrence de cent (100) parts sociales par Monsieur Jean Kircher, ingénieur, demeurant à L-8360 Goetzingen, 24 rue de Luxembourg;

- à concurrence de cent (100) parts sociales par Monsieur Michel Laurent, informaticien, demeurant à B-6700 Arlon, rue de Steinfort n° 16.

Total: trois cents (300) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de dix huit mille six cents euros (18.600,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.
- Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.
- **Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 12.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants. La durée des fonctions du ou des gérant(s) n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. Les associés décideront de la rémunération du gérant.

- Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.
- Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

- **Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et se clôturera le 31 décembre 2004.
- Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (1.200,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la société est établi à L-8360 Goetzingen, 24 rue de Luxembourg.
- 2. L'assemblée générale désigne comme gérants pour une durée indéterminée:
- a. Monsieur Jean François Martin Kircher, gérant de société, né à Colmar (France) le 16 mai 1950, demeurant à L-8360, Goetzingen, 24 rue de Luxembourg.
- b. Monsieur Jean-Luc Depiesse, employé de banque, né à Villers-La-Loue (Belgique) le 20 mai 1956, demeurant à B-6760 Bleid-Virton (Belgique), 1 rue Bataillon Laplace.
- c. Monsieur Michel Jean Pierre Laurent, informaticien, né à Cusset (France) le 8 novembre 1955, demeurant à B-6700, Sterpenich, 16 Route de Steinfort.

Les trois gérants prénommés déclarent exercer leur mandat à titre gratuit.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par leur signature individuelle, à l'exception de tous actes ou contrats dont le montant excéderait la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), pour lesquels la société ne sera engagée que par la signature conjointe de deux gérants au moins.

3. L'assemblée générale décide de reprendre au nom de la société, tous les engagements ayant trait à l'objet social dont question à l'article 5 des statuts de la société, engagements pris par les associés au nom et pour le compte de la société en formation. Comme prévu à l'article 12 bis de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, les associés ici présents, déclarent que ces engagements repris par la société, sont réputés avoir été contractés par la société dès l'origine.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Kircher, J.-L. Depiesse, M. Laurent, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, vol. 18CS, fol. 2, case 9. – Reçu 186 euros.

Le Receveur ff.(signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

G. Lecuit.

(040072.3/220/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

BIJOUTERIE KASS-JENTGEN ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 11A, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 6.278.

Constituée par-devant Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 1984, acte publié au Mémorial C n° 81 du 23 mars 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 novembre 2002, acte publié au Mémorial C n $^{\circ}$ 1782 du 16 décembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BIJOUTERIE KASS-JENTGEN ET FILS, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(040294.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

SAINT-PAUL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 75.484.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 10 juin 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2002.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040087.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

SHEDAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 94.433.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme SIGMAFIN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, ici représentée par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.
- 2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La prédite procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès-qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, à constituer et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

- Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de SHEDAR S.A.
 - Art. 2. La durée de la société est illimitée.
 - Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

- Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

- Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois d'avril à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.
 - Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

- 2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, une action.....

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- 2.- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- 3.- Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1936, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, née à Grevenmacher, le 15 juillet 1952, demeurant profession-nellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2006.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ès-qualité, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2003, vol. 522, fol. 89, case 8. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juillet 2003.

J. Seckler.

(040074.3/231/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

VERICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 51.203.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 1er juillet 2003 que:

- 1. Les démissions avec décharge pleine et entière de leur fonction d'Administrateur de:
- Monsieur Carlo Dax
- Monsieur Claude Decastiau

ont été acceptées.

- 2. Ont été nommés en remplacement des Administrateurs démissionnaires:
- Monsieur Yvon Hell, expert-comptable, né le 30/06/1957 à Strasbourg (F) demeurant à L-1938 Luxembourg, 11A, rue Nicolas Liez.
- Monsieur Carlo Wetzel, réviseur d'entreprises, né le 17/07/1929 à Ettelbruck demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Les mandats des nouveaux Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en 2005.

Le Conseil d'Administration se composera dès lors comme suit:

- Monsieur Yvon Hell
- Monsieur Carlo Wetzel
- Monsieur Dominique Delaby

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02647. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040094.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

VERICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 51.203.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1er juillet 2003 que:

- 1. Monsieur Dominique Delaby, comptable, né le 08/04/1955 à Marcq-en-Baroeul (F) demeurant à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter
 - a été nommé en qualité d'Administrateur-Délégué de la Société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01541. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040095.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

PERTRADE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 76.429.

L'an deux mille trois, le douze juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PERTRADE HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 76.429, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 773 du 21 octobre 2000 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 26 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1810 du 23 décembre 2002.

L'Assemblée est ouverte à huit heures quinze sous la présidence de Madame Ana Dias, employée privée, demeurant à Bissen.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour

- 1) Décision sur la mise en liquidation de la Société.
- 2) Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

- Monsieur Roger Caurla, maître en droit, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs, né à Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 1955.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Dias, P. Pierrard, A. Siebenaler et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2003, vol. 17CS, fol. 99, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2003.

F. Baden.

(040293.3/200/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

MISURF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 84.690.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 juillet, au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Joseph Hansen. L'assemblée lui a accordé décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Jérôme Bach, juriste, demeurant professionnellement à L-1661, Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Jérôme Bach, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039906.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

VISBACH INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 73.414.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 juillet 2003, à 10.00 heures, au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur démissionnaire Monsieur Julien Bingen.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Madame Christine Valette, demeurant professionnellement à L-1661, Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Madame Christine Valette, achève le mandat de celui qu'elle remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05422. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039910.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

STRUWWELBUSCHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Larochette. R. C. Luxembourg B 57.540.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(039591.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

MCM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 70.962.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 juillet 2003, au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur démissionnaire Monsieur Roland Bingen.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Madame Christine Valette, demeurant professionnellement à L-1661, Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Madame Christine Valette, achève le mandat de celui qu'elle remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039911.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

A&AHDP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 77.470.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 juillet 2003, au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur démissionnaire Monsieur Roland Bingen.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Jérôme Bach, juriste, demeurant professionnellement à L-1661, Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Jérôme Bach, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05433. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039913.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

NOSPELT SERVINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 81.373.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(039599.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

RALIBAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 76.649.

_

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 juillet 2003 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur démissionnaire Monsieur Romain Lutgen.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Jérôme Bach, juriste, demeurant professionnellement à L-1661, Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Jérôme Bach, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039917.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

OZIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 88.385.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 juillet 2003 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur démissionnaire Monsieur Julien Bingen.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Jérôme Bach, juriste, demeurant professionnellement à L-1661, Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Jérôme Bach, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039919.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

LUXAQUA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 49.694.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03769, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(039601.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

CAVES SCHEID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 1, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 26.405.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

C. Clausse.

(039632.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

CAVE DES HALLES, Société Anonyme.

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 6-8, rue du Pont.

R. C. Luxembourg B 39.556.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02266, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

C. Clausse.

(039636.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

CAVES BERNARD-MASSARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Grevenmacher, 6-8, rue du Pont.

R. C. Luxembourg B 4.057.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02269A, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

C. Clausse.

(039638.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

SOCIETE TOURISTIQUE MOSELLANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 8, rue du Pont.

R. C. Luxembourg B 28.325.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

C. Clausse.

(039646.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

AMATUNGULU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.345.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 28 mai 2003,

les mandats des administrateurs:

Monsieur Edward Bruin, Maître en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Madame Marie-José Reyter, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004. Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour AMATUNGULU INTERNATIONAL S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01399. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040046.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

PRO DECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3317 Bergem, 21, Steewee. R. C. Luxembourg B 37.482.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 9 juillet 2003, réf. DSO-AG00086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(039661.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

LOEBA, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr.

R. C. Luxembourg B 28.875.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 9 juillet 2003, réf. DSO-AG00091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(039663.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

SERVIDIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

R. C. Luxembourg B 70.921.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

S. Benamor.

(039665.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

GOAD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 36.798.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 février 2003

- Mademoiselle Laurence Mostade, employée privée, 1, rue de Mecher, L-9748 Eselborn est nommée comme nouvel Administrateur en remplacement de Madame Françoise Stamet, décédée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 6 février 2003.

Certifié sincère et conforme

GOAD INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of February 6th, 2003

- Ms Laurence Mostade, employée privée, 1, rue de Mecher, L-9748 Eselborn is appointed as a new director in replacement of Mrs Françoise Stamet, who passed away. Her mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2008.

Luxembourg, February 6th, 2003.

For true copy

GOAD INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, réf. LSO-AG03019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040218.3/795/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

SALON DE COIFFURE BELLE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 23, place de l'Europe.

R. C. Luxembourg B 82.566.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00648, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Signature.

(039680.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

KOVROLUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 25, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.437.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00650, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Signature.

(039681.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

ACROPOL LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 42, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 76.612.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 2003, réf. LSO-AG00652, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Signature.

(039683.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

ALIMENTATION COSTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6713 Grevenmacher, 10A, rue des Bateliers.

R. C. Luxembourg B 85.584.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG02293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(039711.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

ALPHA-LUX INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 76.140.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2000 sont confirmés:

les pouvoirs de signature individuelle pour engager la société des gérants, M. Jan A.J. Bout demeurant c/o 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, M. Albert N. Marchio II demeurant c/o Chancery Hall, 52 Reid Street, Hamilton HM12, Bermudes, M. Bruce I Andrews demeurant c/o Chancery Hall, 52 Reid Street, Hamilton HM 12, Bermudes et M. Sverre Bjertnes demeurant Harbitzalléen 3, P.O. Box 158 Skoyen, N-0212 Oslo, Norvège.

Luxembourg, le 7 mai 2000.

Pour ALPHA-LUX INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040071.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

AUTO ECOLE NICOLAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 6, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 84.905.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(039740.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

BARNETT WADDINGHAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.912.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05320, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

(039751.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

R.I.E. REALISATION IMMOBILIERE EUROPEENNE, Société Anonyme.

Siège social: L-2432 Luxembourg, 1, place de Roedgen.

R. C. Luxembourg B 45.712.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06496, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Signature.

(039686.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

ARMANDO VIDALE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 73.659.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

ARMANDO VIDALE INTERNATIONAL S.A.

A. De Bernardi / F. Innocenti

Administrateurs

(040508.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

ARMANDO VIDALE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 73.659.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG04990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

ARMANDO VIDALE INTERNATIONAL S.A.

A. De Bernardi / F. Innocenti

Administrateurs

(040503.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

ExxonMobil INTERNATIONAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 72.735.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2003, réf. LSO-AF01233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 juillet 2003. Signature.

(039787.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

HESCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

R. C. Luxembourg B 82.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02628, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour HESCO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(039794.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

S.L.F. SCHUMANN-LAVEDRINE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2003, réf. LSO-AG02629, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour S.L.F. SCHUMANN-LAVEDRINE FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(039797.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

JURAGENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 88.217.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Signature.

(039812.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

AIMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1515 Luxembourg, 22, boulevard DR Ernest Feltgen.

R. C. Luxembourg B 87.895.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2003, réf. LSO-AG05085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(039893.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

TURSAN INVESTISSEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 72.996.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vaduz, le 1^{er} juillet 2003.

(039871.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

W. Matt.

TOSCANE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 72.995.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vaduz, le 1^{er} juillet 2003. W. Matt.

(039875.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

ACCESS TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue J. Felten.

R. C. Luxembourg B 64.046.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03937, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039880.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

GEOPETROL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 64.590.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03973, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

(039922.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

INALUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 40.656.

Le bilan au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2003, réf. LSO-AG03976, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

(039927.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

3 D S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 82.380.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 juillet 2003, au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur démissionnaire Monsieur Joseph Hansen.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Madame Christine Valette, juriste, demeurant professionnellement à L-1661, Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Madame Christine Valette, achève le mandat de celui qu'elle remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039900.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2003.

LUXRIVER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 50.852.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2003 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth.

Puis cette Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes, avec effet à l'exercice social commençant le 1er janvier 2003, la FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg, en remplacement de COMCOLUX S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs

Madame Sabine Plattner, licenciée en économie bancaire, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Madame Marie-José Reyter, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour LUXRIVER S.A.

S. Plattner

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, réf. LSO-AG01425. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040036.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2003.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimeure de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange